

L'actualité

de Lumigny - Nesles - Ormeaux



Le 8 juin c'est la Fête du Village !

LNO 360°

ÉVÈNEMENT : La Fête du Village

DOSSIER : Le cycle de l'eau

FOCUS : Le budget municipal



Infos mairie

L'EDITO DU MAIRE

Chers concitoyens,



A l'aube de l'été, nous sommes heureux de vous présenter, le premier numéro de l'actualité municipale, pour 2024.

La concrétisation d'une grande partie de nos projets se réalisera cette année :

- La construction de l'atelier municipal pour nos services techniques,
- La révision du Plan Local d'Urbanisme avec l'organisation prochaine de l'enquête publique,
- le déploiement de la vidéo-protection dans sa totalité.

Nous avons également passé la période budgétaire, puisque le budget prévisionnel 2024 a été voté à l'unanimité des membres du conseil municipal. Ainsi, nous vous présentons dans ce numéro les différentes actions de la municipalité pour ces prochains mois.

Nous avons intégré différentes actions pour tous les publics : des plus petits jusqu'aux plus anciens, que ce soit des aménagements, des manifestations ou des services.

Cette année « la fête de la nature » est remplacée par « la fête de nos villages ». Les élus, les associations locales et les agents de la collectivité y travaillent depuis quelques mois déjà. Cet événement est organisé pour toutes les familles, afin d'animer notre commune et que chacun puisse s'amuser, échanger, partager afin de revendiquer notre cadre de vie et son caractère rural. Ce sera également l'occasion d'y rencontrer vos élus et d'y retrouver des amis. C'est en quelque sorte la Fête des Voisins à l'échelle communale...

Enfin n'oublions pas les élections européennes qui se dérouleront le 9 juin prochain : attention il n'y aura qu'un seul tour (de 8h à 18h) et je finirais sur ces mots : Voter est un droit, c'est un acte citoyen qui permet de choisir ses représentants à l'occasion d'un scrutin. Ainsi, ces élections européennes, nous donne l'opportunité de choisir une nouvelle direction, pour notre quotidien à tous, tant au niveau local, national, qu'europpéen. Nous vous souhaitons un bel été !

Le Maire, Pascale LEVAILLANT

LA SORTIE DES ANCIENS



Après la descente du grand escalier (non ! pas celui du Lido) qui a donné des cheveux blancs aux élus !

Nos anciens ont fait bonne ripaille en regardant un spectacle de danse, de feu et de jonglerie.

Quelques hypocras plus tard...

Le grand escalier fut remonté et sans encombre le village fut regagné.

Somme toute une belle soirée !

COMPOSTAGE... ACHAT GROUPÉ ?

Le tri des biodéchets devient obligatoire en France à partir du 1^{er} janvier.

La loi de 2020 visant à lutter contre le gaspillage alimentaire impose à chaque ménage de s'équiper d'une solution de compostage à partir du 1^{er} janvier 2024.

Les personnes qui souhaiteraient faire l'acquisition d'un composteur peuvent se rendre en mairie pour s'inscrire sur une liste afin de faire un achat groupé.

VENTE DE COMPOSTEURS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT TOUT RETRAIT DE COMPOSTEUR

Offre réservée aux habitants du territoire de COVALTRI77 (UN SEUL COMPOSTEUR PAR FOYER)

22€

Pour en bénéficier :

- Remplir le formulaire de demande de composteur sur notre site internet www.covaltri77.fr
- Règlement UNIQUEMENT par chèque le jour du retrait
- Possibilité de formation sur place **seulement sur inscription**
- Distribution tous les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Le retrait s'effectue au 25 Rue des Longs Sillons 77120 Coulommiers

Projet financé par le Département de Coulommiers et les collectivités de Coulommiers avec l'appui financier gratuit de l'association départementale de Coulommiers.

MARCHÉ DE NOËL 2023

Comme toujours un moment très agréable dans l'année et malgré le froid l'esprit de Noël était là pour nous réchauffer !



LE LAVOIR DE RIGNY



Le lavoir de Rigny a fait peau neuve... Il devient une halte agréable lors de vos promenades ou juste pour un petit coup d'oeil !



Infos mairie

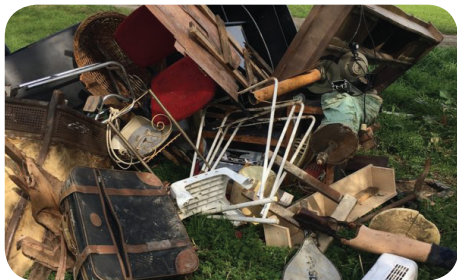
CÉRÉMONIE NOUVEAUX HABITANTS & MÉDAILLES



La cérémonie annuelle pour la remise des médailles du travail récompensé cette année deux de nos administrés (*médaille or et argent*) ainsi qu'un agent municipal (*argent*). Nous avons également accueillis les nouveaux habitants afin de leur présenter la commune, les services municipaux et les activités proposées. Ils ont également pu échanger avec les élus municipaux à cette occasion. Nous souhaitons toutes nos félicitations aux médaillés et la bienvenue aux familles qui ont fait le choix de s'installer parmi nous.

DÉPÔTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages et les décharges illégales nous coutent très cher ! En 2023 : entre le temps passé par les deux agents techniques (*l'équivalent d'une journée de travail par mois où ils auraient nettement mieux à faire !*), la location de la benne au mois et le coût de l'évacuation de chaque benne (300 euros) c'est 4000 euros qui sont partis en fumée...



EXPOSITION : L'ÉCOLE DE L'ANCIEN TEMPS



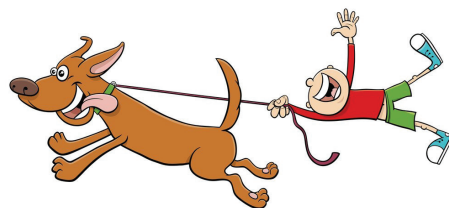
L'exposition sur l'école de l'ancien temps organisée par l'association « Histoire et Patrimoine » dans la mairie de Lumigny a été un franc succès ! Elle aura même permis à certains de retrouver des copains d'école et d'évoquer leurs souvenirs d'enfance...

VIDÉO SURVEILLANCE



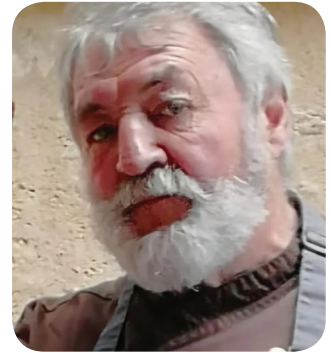
Le déploiement de la vidéo surveillance est maintenant effectué dans les 3 villages. *À compter du lundi 8 avril l'éclairage public se prolongera jusqu'à 1h30 du matin au lieu de 22h45 actuellement, afin de recharger les batteries de la vidéo-protection.*

CHIENS EN LAISSE



« Au printemps (du 15 avril au 30 juin 2024), un arrêté ministériel impose aux propriétaires canins de tenir leurs animaux en laisse en dehors des allées forestières. » Il est donc interdit de les laisser divaguer dans les bois et les forêts.

AU REVOIR MAURICE



Maurice Col nous a quitté... Connu et apprécié dans son quartier, comme dans tout le village, c'était une figure incontournable du Comité des Fêtes.

Maurice était un peu l'ami de tous, toujours un mot gentil qu'il adressait à chacun avec un petit accent chantant ! Convivial et bon vivant, il était toujours prêt à rendre service et à se démener pour faire plaisir.

Le terrain de boules du village en est la preuve, alors à tous ceux qui vont taquiner le cochonet, ayont une petite pensée pour lui...

RÈGLEMENTATION BRUIT



Sur le site de la mairie (dans « vivre à lumigny - ongle règlementation ») vous trouverez l'arrêté n°19ARS41SE relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le 77, donc les activités bruyantes dans notre village et notamment les horaires autorisés pour les particuliers :

- de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 du lundi au vendredi;
- de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 le samedi;
- de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Infos mairie

VÉHICULES & CHEMINS RURAUX



NOUS RAPPELONS QUE LES CHEMINS RURAUX SONT INTERDITS À TOUS LES VÉHICULES À MOTEURS !

Sauf aux engins agricoles et aux véhicules de service.

Les chemins ruraux et les zones boisées du village sont réservés à un usage de promenade, au travail des agriculteurs et aux véhicules des services techniques et ne sont pas adaptés aux autres véhicules motorisés.

Ils sont cependant limités à une vitesse de 25 km heure.

Nous rappelons également que ces zones de nature doivent être respectées pour le maintien de la faune et de la flore locale qui sont sous protection Natura 2000, comme zone sensible devant être sauvegardée.

Chaque municipalité de France étant garante du maintien de l'intégrité de ses écosystèmes protégés, nous ne faisons donc pas exception.

Par ailleurs nous rappelons que les véhicules à moteurs non immatriculés ne sont pas autorisés à rouler sur les zones routières et doivent être transportés sur des attelages adaptés.

HORAIRES MAIRIE

Lundi : de 9h00 à 12h00

Mardi : de 9h00 à 12h00

Mercredi : de 9h00 à 12h00
& de 14h00 à 17h00

Fermé le jeudi.

Vendredi : de 14h00 à 17h00

Les 2^{èmes} samedi de chaque mois :
de 9h00 à 12h00

Possibilité de prendre rendez-vous en dehors de ces heures d'ouverture.

INFOS CIMETIÈRES

Prochainement les plans et les numéros de concessions vont être réactualisés.

Ci-dessous des vues aériennes des cimetières.



Nesles



Ormeaux



Lumigny

AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU : POURQUOI ?

Le tarif de l'eau va être augmenté pour la part assainissement de 0,30 centimes/m³ afin de financer la nouvelle STEP de Lumigny.

Le tarif du m³ sera désormais de : 7,71 euros, - hors abonnement

ERRATUM

Dans le planning du Flasch Infos du mois de janvier 2024...

Une erreur s'est glissée !

Le 29 juin, la Kermesse des écoles sera organisée conjointement par l'Association des parents d'élèves et la Caisse des Écoles.

UN NOUVEL AGENT



Claire a pris une retraite bien méritée ! Et si vous la croisez désormais dans le village c'est qu'elle sera en balade... Elle est remplacée par Vincent qui devient le nouveau factotum et le nouveau binôme de Jean-Paul !

STATIONNEMENT

Les travaux du centre technique municipal vont démarrer à compter du 27 mai 2024.

Afin que les travaux puissent se dérouler dans les meilleures conditions de sécurité, un arrêté municipal réglementant le stationnement a été pris pour interdire le stationnement sur les places de stationnement matérialisées devant **les 9/9bis et le 11/13 rue de la Vignotte du 27/05/2024 au 27/08/2024**

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée.

Les services techniques demande de ne pas stationner sur les trottoirs du village, afin de ne pas gêner la tonte, et l'entretien des canivaux. En vous remerciant par avance.

RAPPELS DE SÉCURITÉ : FEU

- Pas de feu à moins de 200 m d'un bois ou d'une forêt

- En forêt : interdiction de fumer et interdiction de faire un barbecue



LE BUDGET 2024

Ayant respecté l'échéance du 15 Avril pour voter notre budget, nous vous présentons de manière synthétique les orientations budgétaires prévues pour l'année 2024.

La municipalité a réalisé un certain nombre de travaux en 2023 :

- déploiement de la vidéoprotection sur le village de Lumigny,
- installations des columbariums,
- remplacement du portail de la mairie de Nesles,
- restauration du lavoir de Rigny, -
- remplacement d'un véhicule pour les services techniques...

Grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics, la clôture des comptes de l'année passée fait apparaître un excédent de : 45 950 € en section d'investissement et 491 422 € en section de fonctionnement

Selon les analyses financières de la Direction Départementale des Finances Publiques, plus l'excédent dégagé et réinvesti sur des projets est important (*on appelle cela l'autofinancement*), plus la commune bénéficiera d'une notation favorable. Ce qui rentre dans les critères d'attribution de futures subventions.

C'est ce point que nous avons travaillé cette année avec un autofinancement de 531 393 €, (*alors que la commune était pourtant endettée en début de mandature*).

LES CHIFFRES CLÉS 2024 :

Budget principal :

FONCTIONNEMENT : 2 065 078 €

INVESTISSEMENT : 1 547 652 €

Budget annexe Eau & Assainissement :

FONCTIONNEMENT : 380 353 €

INVESTISSEMENT : 3 97 372 €

Budget annexe Enfance-Jeunesse :

FONCTIONNEMENT : 187 212 €

INVESTISSEMENT : 26 369 €

Les comptes ont donc été redressés et nous espérons que les coupes budgétaires (*dans les budgets des collectivités territoriales*) annoncées par le Ministère de l'Économie et des Finances pour redresser le budget de l'État ne seront pas trop drastiques, afin de permettre le développement des communes rurales.

Cette situation nous permet ainsi de maintenir au même niveau les taux d'imposition des taxes locales, d'augmenter le montant de l'enveloppe des



subventions pour les associations locales et de consacrer près de 30 000 € pour le fonctionnement des écoles.

Le nouvel agent technique qui a été recruté (*Vincent*) étant spécialisé dans l'entretien des bâtiments et dans les travaux intérieurs, l'enveloppe budgétaire qui y est dédiée à la maintenance a été augmentée.

La réalisation des travaux en régie étant beaucoup plus économique qu'une prestation de service proposée par une entreprise.

En ce qui concerne les investissements prévus en 2024, nous vous annonçons en premier lieu la réparation du pont de la route de Bernay, qui occasionne beaucoup de tracas pour les usagers.

Le projet le plus important cette année sera la construction du local des services techniques municipaux prévu à Lumigny et dont la construction démarrera dans le courant mois de juin. Cela évitera la dégradation du matériel, des équipements et des véhicules qui ne sont actuellement pas protégés.

Un verger municipal sera créé à la sortie du village de Lumigny (*rue de carrouge*) et accessible à tous.

Les travaux de déploiement de la vidéoprotection ayant été concluants sur

le village de Lumigny, nous avons poursuivi cette année les travaux pour les villages de Nesles, d'Ormeaux et du hameau de Rigny.

Le service municipal Enfance-Jeunesse étant très vigilant sur leurs dépenses, les économies dégagées permettront l'acquisition d'un minibus afin d'organiser un peu plus de sorties extrascolaires pour nos enfants.

Enfin, il nous paraît important de débiter dès cette année une étude complète pour la construction du nouveau groupe scolaire, une fois le local technique terminé.

Nous n'oublions pas la voirie, puisque nous travaillons sur un plan pluriannuel de financement, avec en ligne de mire le village de Nesles (*route de Bernay, de Bourbeaudoin, du Mée et rue du Mont*).

Enfin, nous nous concentrerons sur la reconstruction de la station d'épuration de Lumigny, dernier équipement qui sera réalisé avant le transfert annoncé des installations à la communauté de communes du Val Briard.

Nous aurons eu ainsi la maîtrise des travaux avant le transfert de gestion, garantissant ainsi des installations aux normes et en très bon état.

Nous poursuivons nos efforts pour répondre à vos attentes et vous offrir un cadre de vie rural, mais optimal.



Dossier

LE CYCLE DE L'EAU...



L'eau du robinet, nous la buvons et l'utilisons au quotidien, mais elle nous amène aussi à nous poser de nombreuses questions : D'où vient-elle ? Comment est-elle produite ? Est-elle de bonne qualité ?

(délégataires et syndicats), cherchant à optimiser la performance de leurs réseaux pour garantir le meilleur service à leurs clients et usagers, tout en préservant l'équilibre financier et environnemental.

Depuis son prélèvement dans le milieu naturel (nappe souterraine ou cours d'eau) jusqu'au robinet de l'abonné, l'eau traverse de nombreuses infrastructures, comme illustré par le schéma ci-dessous avec en corolaire les 8 points correspondants.



Ouvrir un robinet, le geste peut paraître anodin. Pourtant, avant de jaillir du robinet, l'eau a fait un long voyage. (surtout en milieu rural, et plus précisément en Centre Brie) L'eau n'est pas naturellement potable. Elle le devient, grâce à des traitements sophistiqués. La production d'eau potable est un enjeu crucial pour les usagers que nous sommes.

PRODUIRE UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ, EN QUANTITÉ SUFFISANTE

Une eau est déclarée potable et peut être distribuée aux consommateurs uniquement si elle répond à des paramètres de qualité bien définis. C'est d'ailleurs l'un des produits alimentaires les plus contrôlés.

Elle fait l'objet d'une vigilance extrême à chaque étape de son parcours, depuis son prélèvement jusqu'à sa distribution.



La distribution d'eau potable est donc au cœur des préoccupations des municipalités et des opérateurs

RESSOURCE : nappe d'eau souterraine (exemple : nappe de Champigny) ou cours d'eau (Seine)

POMPAGE : stations de refoulement permettant le remplissage des réservoirs de stockage

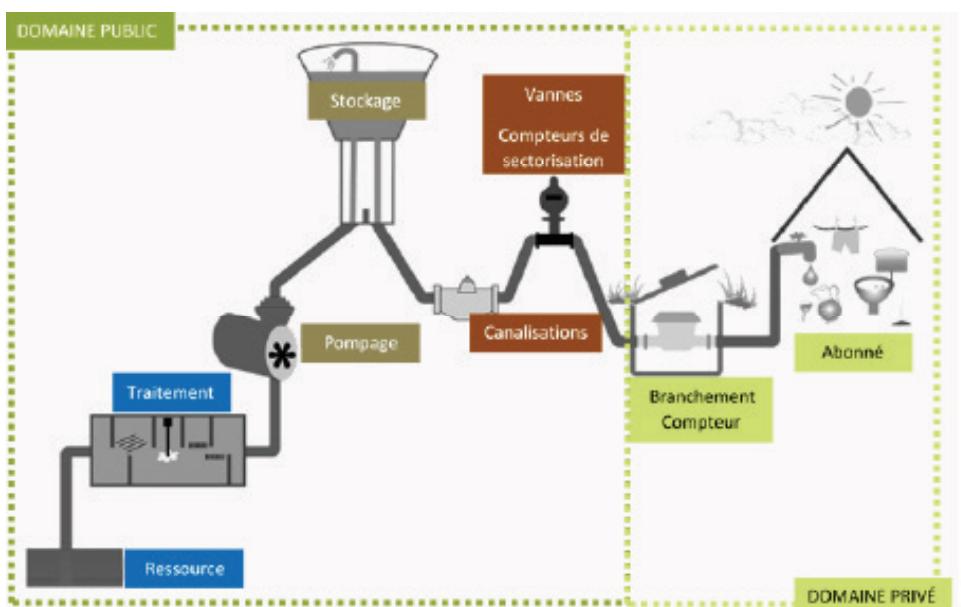
STOCKAGE : réservoir alimentant le réseau par gravité (Château d'eau)

CANALISATIONS : conduites pour l'acheminement de l'eau

VANNES : ouvrages permettant d'isoler ponctuellement des branches du réseau afin de faciliter leur maintenance et leur entretien

COMPTEURS DE SECTORISATION : appareils de mesure de volume ou de débit qui sont de plus en plus souvent gérés à distance afin de suivre le fonctionnement du réseau en temps réel

BRANCHEMENT : raccordement du circuit privé de l'abonné au réseau public de distribution





PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

L'eau potable est naturellement rare sans intervention humaine. Pour devenir potable, elle doit faire l'objet de traitements et de contrôles. Ces différentes étapes nécessitent de construire et de faire fonctionner des ouvrages souvent complexes et coûteux : stations de pompage, usines de traitement, château d'eau, canalisations...

Une eau sûre, étroitement surveillée, disponible 24h/24, tout au long de l'année, a un coût.

Les réservoirs et les réseaux de canalisations nécessitent un entretien régulier pour éviter les fuites et les pollutions liées à l'usure des matériaux et à la stagnation des eaux.

La gestion de tous les services aux usagers (*abonnements, relevé des compteurs, facturation, conseils, suivi des fuites, renseignements*) entre dans le prix du service de l'eau.



LA COLLECTE ET LA DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES

Après utilisation, les eaux usées doivent être collectées et dépolluées pour être rendues au milieu naturel. Cette étape appelée assainissement,

conditionne l'avenir, la qualité et les réserves en eau.

La législation française a mis en œuvre le principe « pollueur – payeur ». Cela signifie que les consommateurs participant à la pollution de l'eau par le rejet de leurs eaux usées doivent participer à la protection de la ressource en eau.



NOS DÉLÉGATAIRES ET SYNDICATS

Délégataires :

SUEZ et VEOLIA (*adduction d'eau potable et assainissement*)

SYNDICATS :

SMIAEP/Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Tournan (*Champlet, Lumigny et Nesles*)

SIAEP / Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Touquin (*Ormeaux et Rigny*)

SYAGE / Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin Versant de l'Yerres

Le SYAGE : sa mission principale est de préserver la ressource en eau du bassin versant de l'Yerres, et pour y parvenir, il exerce quatre compétences :

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Assainissement des Eaux usées (Lumigny-Nesles-Ormeaux n'entre pas dans ce cadre)

Gestion des eaux pluviales Mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yerres (SAGE)

(L'Yerres est classée en zone Natura 2000 de sa source jusqu'à Chaumes en Brie).



MAIS AU FAIT... COMMENT SE CALCULE LE PRIX DE L'EAU ?
A lire page suivante...





POUR MIEUX COMPRENDRE LES SERVICES QUE VOUS PAYEZ ET À QUI ?

La redevance de l'eau potable se décompose en deux sous parties :

Une part pour le service de l'eau potable :

L'abonnement : il est indépendant du volume d'eau consommé et sert à financer une partie des charges fixes du délégataire.

La consommation : avec une part distributeur et une part communale (en fonction du volume d'eau consommé)

Cette partie sert à financer :

- Le captage de l'eau (cours d'eau et nappe phréatique)
- Le transport jusqu'au site de traitement
- Le traitement
- Le transport de distribution

Le stockage et la distribution : l'eau rendue potable est transportée via un réseau de distribution, puis stockée dans des réservoirs (châteaux d'eau) avant d'être acheminée vers les usagers.



Une part pour le service de collecte et de traitement des eaux usées :

L'abonnement : une partie fixe destinée à couvrir les charges fixes du service d'assainissement du délégataire

La consommation : part communale (en fonction du volume d'eau consommé)

Cette partie sert à financer :

- La création et le renouvellement des réseaux de collecte et de transport ainsi que leur entretien.
- Le traitement des eaux usées par la dépollution des eaux usées, réalisée dans nos STEP (stations d'épuration).

La construction et l'entretien des stations sont notamment financés ainsi.

REDEVANCES ET TAXES

Le prix de l'eau intègre des redevances et des taxes destinées aux organismes publics chargés de protéger cette ressource naturelle et de financer les équipements d'alimentation en eau.

Les redevances de prélèvement, de lutte contre la pollution et de modernisation des réseaux de collecte des eaux usées (uniquement pour les collectivités équipées d'un réseau d'assainissement)

sont reversées à l'Agence de l'eau du bassin auquel est rattaché le consommateur.

Pour Lumigny-Nesles-Ormeaux, c'est l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie)

Elles sont facturées en fonction de la consommation et permettent aux agences de l'eau d'accorder des aides financières aux différents acteurs de l'eau pour lutter contre la pollution et améliorer l'alimentation en eau potable, protéger la ressource et restaurer les milieux aquatiques.

La taxe sur les voies navigables n'est due que par les communes qui prélèvent ou rejettent leur eau dans un cours d'eau géré par Voies navigables de France (V.N.F.).

Elle contribue à l'entretien du réseau navigable.

C'est le cas pour notre commune, les rejets après traitement des stations d'épuration, rejoignent la rivière Yerres.



Centre de loisirs



« Pour cette nouvelle année, le centre de loisirs a sorti la blouse pour proposer aux enfants des activités en lien avec les sciences, les techniques et le climat. Une sortie à la cité des sciences et de l'industrie clôturât ces différents projets. Durant les vacances et dans le cadre d'échanges inter-centres, que nous espérons développer, la commune de Presles-en-Brie nous a gracieusement invité à la représentation d'un spectacle de magie. Enfin, durant la 2^{ème} semaine des vacances d'avril, le séjour 2024 a permis à 15 enfants du centre de loisirs de partir à Revel, près de Toulouse, afin de profiter d'activités telles que de la spéléologie, du canoé ou du biathlon, avec une sortie à la Cité de l'Espace de Toulouse en clôture. »



Infos vertes

La biodiversité c'est quoi en fait ? Et pourquoi son intégrité est importante pour les écosystèmes ? Pourquoi est-il important de les protéger ?

Notre village comprend plusieurs sites naturels protégés et classés Natura 2000, mais nos jardins aussi sont des écosystèmes qui ont une biodiversité dont il faut prendre soin...

Biodiversité définition :

BIODIVERSITÉ = BIOLOGIE + DIVERSITÉ

La biodiversité est le fruit d'une lente et longue évolution, des espèces des différents règnes (*végétal et animal*) qui ont dû s'adapter aux changements et aux mutations terrestres.

Avec une diversité estimée à plus d'1,9 million d'espèces connues à ce jour, (dont 1,6 million d'animaux, 350 000 plantes, des dizaines de milliers de micro-organismes), on peut donc estimer que le challenge a été relevé !

(la France représente 10 % de la biodiversité mondiale avec 186 883 espèces)

Cependant on estime entre 8 et 12 millions le nombre d'espèces encore inconnues, auxquelles s'ajouterait un nombre gigantesque de micro-organismes.

Chaque année, 16 à 18 000 espèces nouvelles sont décrites au niveau mondial, dont environ 600 en France.

Mais la biodiversité se dégrade dans le monde : 75% des milieux terrestres et 40% des écosystèmes marins sont fortement dégradés.

Constat alarmant, que partagent les experts internationaux, un million d'espèces sont menacées d'extinction dans le monde et ce rythme de disparition est de 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction...

Biodiversité importance :

La biodiversité offre des biens indispensables et irremplaçables aux humains :

L'oxygène, notre nourriture, l'eau que nous consommons, nos médicaments ou encore les nombreuses matières premières qui nous servent pour nous loger ou nous vêtir (bois, laine, coton, chanvre...) tout cela nous vient de la nature.

S'ils sont en «bonne santé», les milieux naturels (*écosystèmes*) et les espèces nous rendent des services inestimables :

- Les forêts et les tourbières, mais aussi les océans séquestrent le carbone, nous aidant ainsi à lutter contre le changement climatique.

- Certaines espèces, notamment les insectes, nous permettent d'avoir des fruits et des légumes (*pollinisation*), ou favorisent la fertilité des sols (*les vers de terre*) et les végétaux - en particulier dans les milieux humides - contribuent à une épuration naturelle de l'eau (*roseaux*).

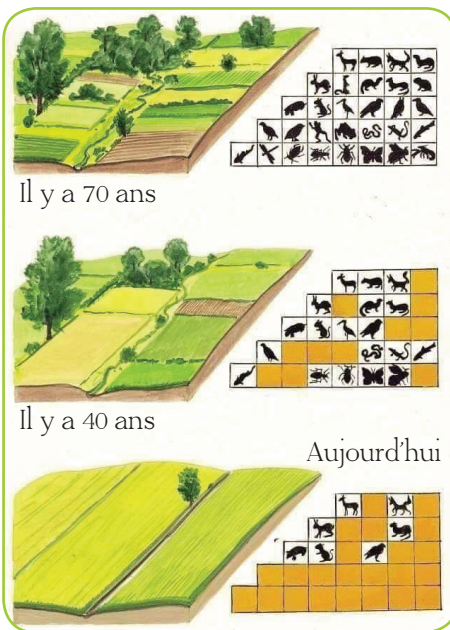
75% de nos cultures dépendent de la pollinisation... Et jusqu'à 90 % des plantes sauvages en ont besoin pour se reproduire.

- Les milieux humides protègent et atténuent l'intensité des risques naturels comme les crues ou les inondations.

- Les milieux naturels et les espaces végétalisés dans les villes structurent nos paysages et sont indispensables à notre bien-être.

Écosystème définition :

Un écosystème se compose d'un biotope (*l'environnement physique*) et d'une biocénose (*les organismes vivants qui la peuple : faune, flore, bactéries...*).



Entre 2017 et 2021, 23 500 km de haies ont été détruites. La biodiversité représente la condition sine qua non pour un développement sain et naturel des écosystèmes.

Un écosystème est donc composée d'une communauté d'organismes vivants, dans un environnement physique, qui interagissent ensemble, pour former une «unité» écologique.

C'est un ensemble organisé selon un schéma défini, ce qui veut dire que tout élément qui s'y invite demande une réorganisation de l'ensemble de l'écosystème.

(au premier passage d'un pneu dans une forêt c'est 80% de la capacité de régénération de celle-ci qui est perdue).

Un écosystème est capable d'auto-régulation, mais il se réorganise en fonction de la nouvelle donne...

Une biocénose différente alors peut faire son apparition.

Plantons utile !

En plantant une haie mellifère, pour une nature nourricière et protectrice qui servira de refuge aux oiseaux et à d'autres petits animaux... Et qui remplace efficacement les barbelés...

LA RONCE (*Rubus fruticosus*)

Cela vous paraît un peu bizarre...

Mais si on la taille pour calmer ses ardeurs... Ses fruits régaleront les oiseaux...

L'AUBÉPINE (*Crataegus species*)

Au moment où elles sont en fleurs, ça butine de partout !

Et à l'automne ses fruits rouges (*cenelles*) sont une nourriture très précieuse pour les oiseaux.

L'ÉGLANTIER (*Rosa canina*)

On l'appelle aussi rosier sauvage, c'est l'ancêtre de nos rosiers cultivés.

Il faudra juste le tailler régulièrement lui aussi !

Mais ses baies (*cynorhodons*) sont appréciées notamment des verdiers et sont très favorables à l'installation des nids.

LE SUREAU NOIR (*Sambucus nigra*)

Ses fruits sont dévorés par les merles noirs, les grives et les fauvettes à tête noire.

Ses nombreuses branches et son couvert végétal épais en font un refuge et un gîte sûr pour la nidification des oiseaux.

Quant à ses fleurs elles attirent de nombreux insectes butineurs, comme les abeilles.

Histoire & Patrimoine



Anciens habitants du village ou nouveaux arrivants, vous aimez l'histoire, vous vous intéressez à la vie rurale ou à la vie seigneuriale, au Moyen-Âge ou à l'ancien régime, vous appréciez nos vieilles pierres, nos vieux calvaires, nos paysages, alors venez nous rejoindre.

Histoire et Patrimoine organise des expositions, des soirées-conférences et des sorties à caractère historique et patrimonial.

Au cours de journées aux archives départementales, nous progressons dans la connaissance de notre passé. Nous collectons aussi des documents anciens, des photos ; n'hésitez pas à nous en communiquer.

Que vous soyez juste intéressés par les résultats de nos recherches ou que vous souhaitiez y participer activement, nous vous invitons à adhérer à notre association.

En attendant, rendez-vous sur notre site internet : <https://histoireetpatrimoine-lno.asso-web.com/> et consultez quelques fruits de nos recherches.

NAISSANCES :

Mr BOURGOIN Arthur, Maurice, Jean
le 18/12/2023

Mr JOSON SILVERE Cameron, Michel
le 28/12/2023

Melle DELFOLIE GAGNIARE Emma, Inès,
Mélodie le 24/01/2024

Melle FUTO Alba, Magali, Natacha
le 16/04/2024

Mr WELSCH Alvaro, Iker, Tiego le 23/04/2024

DÉCÈS :

Mme CRAHAN veuve POUILLOT Annick,
Louise, Alexia le 8/12/2023

Mme DESJARDINS veuve CONTANT
Antoinette, Augustine le 6/01/2024

Mr SANTERRE Guy, Jean le 8/02/2024

Mr COLL Maurice, André, Justin
le 22/03/2024

Mr VAN ASSCHE Michel Julien Auguste
le 12/04/2024

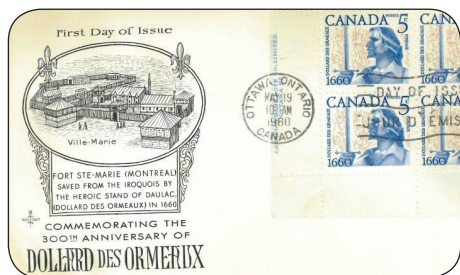
Mme FLORENCE épouse GIRARD-FLORENCE
Elisabeth, Geneviève, Gabrielle, Colette
le 29/04/2024

ADAM DOLLARD DES ORMEAUX

Merci à l'association Histoire et Patrimoine de Lumigny-Nesles-Ormeaux et à Monsieur Marc ROSSI,

Adam Dollard, né en 1635 à Ormeaux, a été l'objet d'un culte patriotique exceptionnel au Québec où une ville de 50 000 habitants, des lacs, des avenues, des rues et une école portent son nom.

Un jour férié lui était même dédié...



RÉSUMONS SON PARCOURS :

En 1658, Dollard débarque en Nouvelle France, colonie française ayant pour capitale Québec. Militaire de formation, il devient rapidement commandant du fort de Ville-Marie (future Montréal).

La ville végète à cause des indiens iroquois qui paralysent le commerce en pillant les convois et tuant les marchands. Dollard, accompagné de seize Français et quarante indiens hurons (*ennemis des Iroquois*), décide

de leur donner une bonne leçon. Il choisit de le faire pendant la période où les Iroquois descendent la rivière Outaouais, à la fin de la saison de chasse : les canots alourdis par les fourrures les rendant plus vulnérables...

Au début tout se passe comme prévu, mais un matin, ils voient apparaître une importante flotte de canots transportant des Indiens au visage peint brandissant haches et fusils.

Aussitôt, les Indiens attaquent. Dollard et ses hommes ont juste le temps de se barricader dans un fortin. Pendant plusieurs jours, les assiégés repoussent les assauts de sept cents guerriers faisant de nombreuses victimes dans leurs rangs.

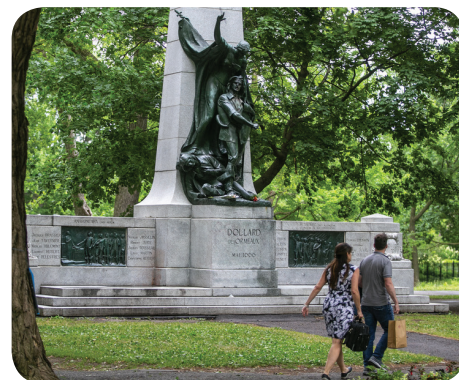
Malgré une défense héroïque, la palissade finit par céder et les Iroquois envahissent la place. Français et Hurons pliant sous le nombre seront massacrés et les blessés survivants subiront d'horribles tortures.

La population de Ville-Marie, vivant dans la terreur d'une grande attaque iroquoise, considéra Dollard et sa troupe comme des sauveurs ayant

arrêté les indiens qui venaient les exterminer.

Sans Dollard et ses amis, Montréal aurait-elle existé ?

Mais un récent courant de pensée, jugeant le passé avec des valeurs actuelles teintées d'expiation, a transformé Dollard en personnage peu recommandable.



Dollard était-il un héros offrant sa vie pour un idéal ou un aventurier cherchant fortune ou peut-être un mélange des deux ?

Peu importe finalement, il était des hommes qui font l'histoire, de ceux qui créent les légendes...

Infos villages

BON VOISINAGE



Merci à nos amis chiens d'expliquer à leurs maîtres qu'il n'est pas courtois de les laisser faire leurs besoins devant la porte des voisins...

Infos pratiques

ILS SONT PRODUITS EN ILE DE FRANCE



Cette marque réunit des produits d'artisans et de petites entreprises de tous les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

(plus de 500 entreprises et presque 6000 produits)

La marque garantit l'authenticité, la traçabilité et la proximité des produits (sucrés & salés).

Pour en savoir plus sur une filière qui soutient notre agriculture locale : iledefrance.fr/produit-en-ile-de-france

NOUVELLE ENTREPRISE : Les paniers bio de Colin



Depuis quelques temps Colin propose, chaque vendredi des paniers de légumes bio (certifié Ecocert) au sein de son Amap.

Après quinze ans en tant qu'éducateur spécialisé dans le milieu pédiatrique, il se tourne désormais vers le maraîchage.

C'est lors de son brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole, option maraîchage bio, à Brie-Comte-Robert, qu'il fait la découverte du monde végétal. Plusieurs stages

plus tard... il vend sa production sur trois amap, depuis juin 2021, aux « les fanes de Belleville », à Paris 20^{ème}, à « chou-rave party » à Romainville et enfin depuis 2023 à « la Fabrique Végétale de Lumigny ».

Vous pouvez venir découvrir l'AMAP chaque vendredi entre 18h00 et 19h00 à la ferme de Lumigny où vous pourrez également faire un tour à la boutique de Claire et Rémi et vous laissez tenter par une de leurs productions !



LE PLAN CANICULE

Le Plan national Canicule (PNC) est activé tous les ans et couvre la période du 1^{er} juin au 15 septembre.

À savoir que l'on parle de canicule lorsqu'il fait très chaud le jour (+ de 33°) et que la température ne baisse pas la nuit (+ de 20°) pendant au moins trois jours consécutifs...

À chaque niveau d'alerte, des actions et des mesures sont associées afin de prévenir et de limiter ses effets et de protéger les personnes les plus fragiles (personnes âgées, en situation de handicap ou souffrant de pathologies chroniques...) car la canicule peut avoir un fort impact sur le plan sanitaire.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire (ou vous faire inscrire) sur la liste du Plan Canicule auprès des services administratifs de la Mairie au 01 64 25 64 73.

Afin d'être suivi pendant la période estivale.

L'HÔTEL DU PARC DES FÉLINS



LUMIGNY SAFARI RESERVE

Les travaux avancent...

Et l'ouverture est toujours prévue pour le courant de l'été 2023

MENTIONS LÉGALES :

Directrice de publication : Pascale Levailant

Comité de rédaction :

Élus : Marie Tosi-Duval, Daniel Bouvèle, Cindy Prou, Guy Mingot, Nicolas Boucaud
Agents : Morgan Mohamed, Mélissa Riguidel, Dimitri Belliot

Mise en page :

Marie Tosi-Duval

MAIRIE DE LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX
3 PLACE DE L'ÉGLISE 77540